


POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires

DEVIS DE PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Référence : DOSA/2502035

Vous avez été reçu(e) par DANCOISNE ALEXANDRE

Personne défunte

Personne qui pourvoit aux obsèques

DEVIS TYPE MAIRIES

Téléphone :

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES			Démarches administratives et organisation des obsèques Déclaration de décès	150,00 57,00
2 - TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)				
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Plaque d'identité pour cercueil Cercueil Adulte THEIX Forme Tombeau 22mm Essence Peuplier Finition Vernis satin Ornements ABS or Cuvette bio-dégradable étanche	39,00 1 090,00	Cache-vis et visseries Capiton NATURA 240 grammes couverture 120 grammes capiton Coton certifié 100% naturel	12,50 199,00
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL			Personnel en service à la mise en bière et à la fermeture du cercueil (extérieur)	210,00
5 - TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE			Prise en charge Transport après mise en bière <25km	57,00 193,00
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE			Corbillard habilité avec chauffeur Porteur(s) au convoi (tarif semaine) Maître de cérémonie (tarif semaine) Registre à signatures	257,00 90,00 100,00 53,00
7A - INHUMATION				

Référence : DOSA/2502035

Page 1/4

**POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle**

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
7B - CRÉMATION	Urne cinéraire Aluminium Grise	91,00	Attente et retour des cendres pour remise de l'urne cinéraire à la famille	60,00
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES	Provision 25€ pour Vacation de police à la pose de scellées le montant des vacations de police est compris entre 20€ et 25€ (art. L2213-15 du CGCT). Le montant sera mis à jour au moment de la facturation Crématorium de Herlies : Frais de crémation Adulte Crématorium Crématorium de Herlies La Maldrerie RN 41 59134 HERLIES	25,00 546,06		
Sous-total 8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES : 571,06 €				
	TOTAL TTC de l'ensemble des prestations obligatoires	1 791,06	TOTAL TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 438,50

Observations :

Devis Type CREMATION :

- *Démarches administratives
- *Pas de préparation du défunt
- *Mise en bière au lieu de décès
- *Transport au crématorium (rayon 25km)
- *Personnel pour cérémonie
- *Taxe de crémation Herlies
- *Fourniture d'une urne cinéraire
- *Attente et retour des cendres à notre agence



POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires

Récapitulatif TVA

	Base HT	TVA	Montant TVA
0	571,06	0 %	0,00
1	460,91	10 %	46,09
2	1 792,92	20 %	358,58
0	0,00	0 %	0,00

Total HT	2 824,89 €
Total TVA	404,67 €
Total général TTC	3 229,56 €

Le devis est valable pour une durée de 30 jours.

Rappels :

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 % sauf les opérations de transports de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA

* Les prestations identifiées par le repère * sont sous traitées; conformément aux informations portées dans l'habilitation n°18-59-0553

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès d'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)

« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

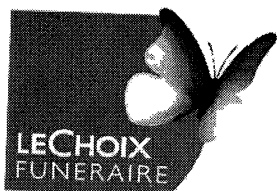
- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;

- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Référence : DOSA/2502035

Page 3/4

Habilitation préfectorale N°18-59-0553 | APE : 9603Z | Siret : 48502931800014 | Numéro de TVA intracommunautaire : FR84485029318 | Mandataire intermédiaire en Assurances inscrit à l'Orias sous le n°07028775 | Immatriculation : | Siège Social : 9 Rue Grande Campagne BP 27, 59242 TEMPLEUVE tél : 03 20 79 23 15, fax : 03 20 79 22 95, email : lechoixfunerairedancoisne@wanadoo.fr, www.pompes-funbres-templeuve.fr | Assureur professionnel : LE CHOIX FUNERAIRE ASSURANCE, ZA de Beauséjour, 22490 PLESLIN-TRIGAVOU, couverture géographique : France Métropolitaine | Informations bancaires : Crédit Mutuel CGM FRETIN | IBAN : FR7610278027060004495250166 BIC/SWIFT : CMCIFR2A



POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires

Traitement des données

☐ J'accepte que mes données à caractère personnel (notamment mes opinions religieuses pour les besoins de l'exécution de mes obsèques) soient recueillies pour être communiquées puis traitées par POMPES FUNEBRES DANCOISNE.

Les informations recueillies par POMPES FUNEBRES DANCOISNE, au cours de la relation d'affaires, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion, l'exécution de votre contrat et plus particulièrement à l'exécution de vos obsèques.

Elles sont conservées pendant 10 ans à compter de la date d'émission du devis ou de la fin du contrat pour une prestation intégrale.

Les destinataires des données sont les entreprises assurant les fournitures et prestations (« tiers obligatoires » et « tiers facultatifs »), qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives, judiciaires et bancaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé et aux organismes sociaux.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles de POMPES FUNEBRES DANCOISNE par email.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles de POMPES FUNEBRES DANCOISNE par SMS ou MMS.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles des partenaires de POMPES FUNEBRES DANCOISNE par email, SMS ou MMS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de retrait de votre consentement, le cas échéant, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à POMPES FUNEBRES DANCOISNE 9 Rue Grande Campagne BP 27 59242 TEMPLEUVE (avec copie d'une pièce d'identité). Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous avez la faculté d'introduire une réclamation :

• Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne.

• Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ».

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Je soussigné(e), (prénom et nom) _____ accepte le présent devis prévisionnel.

Fait à : TEMPLEUVE-EN-PEVELE le mardi 25 février 2025 25/02/2025

Signature précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour acceptation".


POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle

9 Rue Grande Campagne
59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires

DEVIS DE PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Référence : DOSA/2502034

Vous avez été reçu(e) par DANCOISNE ALEXANDRE

Personne défunte

Personne qui pourvoit aux obsèques

DEVIS TYPE MAIRIES

Téléphone :

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R.2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - PRÉPARATION / ORGANISATION DES OBSÈQUES			Démarches administratives et organisation des obsèques	150,00
			Déclaration de décès	57,00
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)				
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Plaque d'identité pour cercueil Cercueil Adulte PARCEY Forme Parisien 22mm Essence Chêne campagne Finition Vernis satin Ornements Zamak vieux bronze Cuvette bio-dégradable étanche	39,00 1 158,00	Cache-vis et visseries Capiton NATURA 240 grammes couverture 120 grammes capiton Coton certifié 100% naturel	12,50 199,00
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL			Personnel en service à la mise en bière et à la fermeture du cercueil (extérieur)	210,00
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE			Prise en charge Transport après mise en bière <25km	57,00 193,00
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE			Corbillard habilité avec chauffeur Porteur(s) au convoi (tarif semaine) (Qté : 3) Maître de cérémonie (tarif semaine) Registre à signatures	257,00 270,00 100,00 53,00
7A - INHUMATION	Creusement d'une fosse pleine terre 2 places	550,00		

Référence : DOSA/2502034

Page 1/4

**POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle**

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

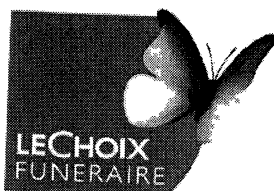
La marque de référence des services funéraires

	Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
	Profondeur de fouille 2,00m		Plateau de repérage avec plaque d'identité	127,00
7B - CRÉMATION				
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES	Provision 25€ pour Vacation de police à la pose de scellées le montant des vacations de police est compris entre 20€ et 25€ (art. L2213-15 du CGCT). Le montant sera mis à jour au moment de la facturation	25,00		
Sous-total 8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES : 25 €				
	TOTAL TTC de l'ensemble des prestations obligatoires	1 772,00	TOTAL TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires	1 685,50

Observations :

Devis Type INHUMATION :

- *Démarches administratives
- *Pas de préparation du défunt
- *Mise en bière au lieu de décès
- *Transport au cimetière (rayon 25km)
- *Creusement d'une fosse 2 places
- *Personnel pour cérémonie et Inhumation



POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires

Récapitulatif TVA

	Base HT	TVA	Montant TVA
0	25,00	0 %	0,00
1	460,91	10 %	46,09
2	2 437,92	20 %	487,58
0	0,00	0 %	0,00

Total HT	2 923,83 €
Total TVA	533,67 €
Total général TTC	3 457,50 €

Le devis est valable pour une durée de 30 jours.

Rappels :

- (1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 % sauf les opérations de transports de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.
- (2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
- (3) Frais non soumis à TVA

* Les prestations identifiées par le repère * sont sous traitées; conformément aux informations portées dans l'habilitation n°18-59-0553

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

- Conformément aux dispositions du CGCT :

- « I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
- « II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
 - « 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
 - « 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)
- « Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Référence : DOSA/2502034

Page 3/4

Habilitation préfectorale N°18-59-0553 | APE : 9603Z | Siret : 48502931800014 | Numéro de TVA intracommunautaire : FR84485029318 | Mandataire Intermédiaire en Assurances inscrit à l'Orias sous le n°07028775 | Immatriculation : | Siège Social : 9 Rue Grande Campagne BP 27, 59242 TEMPLEUVE tél : 03 20 79 23 15, fax : 03 20 79 22 95, email : lechoixfunerairedancoisne@wanadoo.fr, www.pompes-funebres-templeuve.fr | Assureur professionnel : LE CHOIX FUNÉRAIRE ASSURANCE, ZA de Beauséjour, 22490 PLESLIN-TRIGAVOU, couverture géographique : France Métropolitaine | Informations bancaires : Crédit Mutuel CCM FRETIN | IBAN : FR7610278027060004495250166 BIC/SWIFT : CMCIFR2A

**POMPES FUNEBRES DANCOISNE - Agence de Templeuve-en-Pévèle**

9 Rue Grande Campagne

59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE

Tél : 03 20 79 23 15

Fax : 03 20 79 22 95

Mail : templeuve@pf-dancoisne.fr

La marque de référence des services funéraires**Traitement des données**

☐ J'accepte que mes données à caractère personnel (notamment mes opinions religieuses pour les besoins de l'exécution de mes obsèques) soient recueillies pour être communiquées puis traitées par POMPES FUNEBRES DANCOISNE.

Les informations recueillies par POMPES FUNEBRES DANCOISNE, au cours de la relation d'affaires, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion, l'exécution de votre contrat et plus particulièrement à l'exécution de vos obsèques.

Elles sont conservées pendant 10 ans à compter de la date d'émission du devis ou de la fin du contrat pour une prestation intégrale.

Les destinataires des données sont les entreprises assurant les fournitures et prestations (« tiers obligatoires » et « tiers facultatifs »), qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives, judiciaires et bancaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé et aux organismes sociaux.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles de POMPES FUNEBRES DANCOISNE par email.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles de POMPES FUNEBRES DANCOISNE par SMS ou MMS.

☐ J'accepte de recevoir les offres commerciales et événementielles des partenaires de POMPES FUNEBRES DANCOISNE par email, SMS ou MMS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de retrait de votre consentement, le cas échéant, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à POMPES FUNEBRES DANCOISNE 9 Rue Grande Campagne BP 27 59242 TEMPLEUVE (avec copie d'une pièce d'identité). Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous avez la faculté d'introduire une réclamation :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne.
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ».

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Je soussigné(e), (prénom et nom) _____ accepte le présent devis prévisionnel.

Fait à : TEMPLEUVE-EN-PEVELE le mardi 25 février 2025 25/02/2025

Signature précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour acceptation".